

## **Motion 2209**

### **Nouvelle patinoire : de la parole aux actes !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les sports de glace et en particulier le hockey ont connu un développement exceptionnel à Genève ces quinze dernières années ;
- que le Genève-Servette Hockey Club SA (ci-après : GSHC) réunit 7 000 spectateurs plus de 30 fois par année à la patinoire des Vernets ;
- que cette infrastructure vieillissante ne répondra plus aux nouvelles normes de la Ligue nationale dès la saison 2018-2019 malgré les travaux réalisés, si bien que le GSHC risque une relégation administrative ;
- que la présence durable du GSHC dans l'élite du hockey suisse a généré un engouement populaire extraordinaire et permis par ailleurs de mettre sur pied une interface très appréciée des entreprises et de développer les structures de formation ;
- que d'une manière générale le nombre de surfaces de glace, 5 à Genève contre 16 à Berne et 19 à Zurich, est particulièrement faible en comparaison intercantonale, un problème qui concerne également la pratique du patinage, artistique ou de loisir, ou du curling, par exemple ;
- qu'un projet de nouvelle patinoire est à l'agenda depuis de nombreuses années, mais que, malgré les études déjà réalisées et le choix du site du Trèfle-Blanc, le projet peine à avancer et que les délais sont systématiquement repoussés, faut d'une véritable prise en main du dossier au niveau cantonal,

invite le Conseil d'Etat

- à confier à l'un de ses membres le pilotage du projet de nouvelle patinoire ;
- à présenter et publier sans délai un calendrier précis et détaillé de réalisation du projet ;
- à étudier les différentes possibilités de partenariats public-privé qui tiennent compte du financement de l'investissement ainsi que du fonctionnement afin de ne pas répéter les erreurs du Stade de Genève ;

- à préciser le rôle du nouveau « comité de pilotage » établi au printemps 2014, notamment quant à ses objectifs et aux délais fixés pour faire rapport, eu égard aux études déjà réalisées et aux travaux des précédents groupes de travail ;
- à tout mettre en œuvre par les décisions qui s'imposent – déclassement, maîtrise du foncier, montage financier, etc. –, lorsque nécessaire avec le concours du Grand Conseil, pour permettre la réalisation d'une nouvelle patinoire à Genève avant 2020.